



DÉCOUVREZ AUSSI NOS AUTRES THÉMATIQUES :

- ▶ **ALCOOL, DROGUES & MÉDICAMENTS AU VOLANT**
- ▶ **URGENCES & CONSTAT AMIABLE**
- ▶ **VITESSE, DISTANCES & TUNNELS**
- ▶ **SIGNALISATION ROUTIÈRE & CARREFOUR À SENS GIRATOIRE**
- ▶ **MOTOS & CYCLOS**
- ▶ **ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE**
- ▶ **FATIGUE & TÉLÉPHONE AU VOLET**
- ▶ **ENTRETIEN & ÉCO-CONDUITE**
- ▶ **PIÉTONS, CYCLISTES & SÉNIORS**
- ▶ **RISQUES DU QUOTIDIEN & PREMIERS SECOURS**

BESOIN DE PARLER D'ASSURANCE ?

- ▶ Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- ▶ Connectez-vous sur **www.gmf.fr**
ou depuis votre mobile sur **m.gmf.fr**
- ▶ Prenez rendez-vous avec **un conseiller GMF**



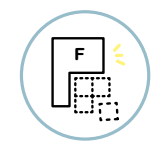
ASSURÉMENT HUMAIN

Ce document vous est offert par GMF,
1^{er} assureur des Agents du Service Public et acteur engagé de la Prévention.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES, LA SAUVEGARDE et GMF VIE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. 323 562 678 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège Social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Ref. : 2149_1 - Septembre 2017. Photos : istockphoto, Gettyimages. Ne pas jeter sur la voie publique. TBWAPARIS



L'accident est bien souvent la conséquence d'un comportement inadapté ou irresponsable du conducteur : comme par exemple la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments avant de prendre le volant.

La peur du gendarme ne fait pas tout, voilà pourquoi nous croyons utile, pour éviter ces accidents tragiques, de changer les mentalités. C'est dans cet esprit que ce guide a été pensé.

Vous y trouverez des rappels de bon sens que l'on a parfois oubliés, mais aussi des informations utiles et autres conseils essentiels.

Faites de ce guide votre compagnon de bord. La route est un domaine partagé, à nous d'en faire un espace sécurisé : c'est notre priorité !

Bonne lecture et surtout, bonne route !

NOUVELLES RÈGLES DU PERMIS, AMENDES & PERTE DE POINTS CONNAÎTRE ET RESPECTER LES RÈGLES



ASSURÉMENT HUMAIN

PERMIS DE CONDUIRE

PERMIS PROBATOIRE

QUI EST CONCERNÉ ?

► Toutes les personnes qui obtiennent pour la première fois le permis de conduire.

► Tous les conducteurs qui obtiennent le permis de conduire, après avoir eu leur précédent permis annulé par le juge ou invalidé par la perte totale des points.

CARACTÉRISTIQUES ET OBLIGATIONS

► Le capital initial est de 6 points au lieu de 12.

► Le capital de 12 points est constitué au terme d'une période dite probatoire de 3 ans (réduite à 2 ans pour les personnes ayant suivi l'apprentissage anticipé de la conduite - AAC) et à condition qu'aucun retrait de points n'ait eu lieu pendant cette période.

► Le conducteur en période probatoire doit respecter des limitations de vitesse spécifiques et ne pas dépasser le taux d'alcoolémie de 0,20 g/l de sang.

► Le conducteur doit apposer un disque (« A ») sur le véhicule.

► Si une infraction avec retrait de points intervient pendant les 3 (ou 2) années probatoires, le délai de 3 ans (ou 2 ans) est remis à zéro.

► En cas d'infraction ayant entraîné la perte de 3 points au moins, le conducteur doit obligatoirement suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

RÉFORME DE L'EXAMEN DU PERMIS

LES NOUVEAUTÉS

► La durée de l'épreuve de conduite est de 32 minutes.

► La conduite accompagnée est accessible à partir de 15 ans.

► L'épreuve théorique s'enrichit de nouvelles questions et devient payante (30 €).

► De nouveaux opérateurs agréés par l'État peuvent faire passer l'examen théorique.

AAC

► Une formation en 3 étapes : formation initiale (minimum 20 h), période de conduite accompagnée (3 000 km au minimum) et présentation à l'examen.

CONDUITE SUPERVISÉE

► C'est une période de conduite accompagnée où l'élève va pouvoir acquérir de l'expérience de conduite avec un accompagnateur avant de passer ou de repasser l'examen.

CONDUITE ENCADRÉE

► Cette formule s'effectue pendant une formation scolaire qui dure en moyenne deux ans. L'élève obtient son permis de conduire dans le cadre de son diplôme (BEP CAP de conducteur routier).

QUELQUES RAPPELS

TYPES D'INFRACTIONS

CONTRAVENTIONS (il en existe 5 classes)

► L'amende forfaitaire concerne les 4 premières classes

Classes	Minorée	Forfaitaire	Majorée	Pénale
1 ^{ère}	-	11 €*	33 €	38 €
2 ^{ème}	22 €	35 €	75 €	150 €
3 ^{ème}	45 €	68 €	180 €	450 €
4 ^{ème}	90 €	135 €	375 €	750 €
5 ^{ème}	-	-	-	1500 €

* Non présentation immédiate du permis ou du certificat d'immatriculation.

► Délais de paiement

Avis	Amende minorée	Amende forfaitaire	Amende majorée
PV donné par l'agent	Moins de 3 jours	De 4 à 45 jours	Au-delà de 45 jours
PV envoyé par courrier	Moins de 15 jours	De 16 à 45 jours	Au-delà de 45 jours
Contrôle radar automatisé avec paiement par télé-procédure	Délai supplémentaire : + 15 jours	Délai supplémentaire : + 15 jours	Délai supplémentaire : + 15 jours

La contravention peut être accompagnée de peines complémentaires telles que retrait de points, peine de travail d'intérêt général, obligation de suivre un stage...


DÉLIT

► Infraction plus grave que la contravention et jugée par le tribunal correctionnel. Le délit peut être accompagné de peines complémentaires notamment l'emprisonnement.

► En cas d'invalidation de son permis de conduire, le conducteur est informé par lettre recommandée qui lui demandera de restituer son permis de conduire.

QUELQUES EXEMPLES D'INFRACTIONS

CONTRAVENTIONS SANS PERTE DE POINTS

CIRCULATION DANS UNE VOIE DE BUS	
AMENDE FORFAITAIRE : 135 €	AMENDE MINORÉE : 90 €
OUBLI DE MENTIONNER LE CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION	
AMENDE FORFAITAIRE : 135 €	AMENDE MINORÉE : -
PLAQUES D'IMMATRICULATION NON VISIBLES	
AMENDE FORFAITAIRE : 68 €	AMENDE MINORÉE : 45 €
CONDUITE SANS LE SIGNE  POUR UN CONDUCTEUR NOVICE	
NON PRÉSENTATION IMMÉDIATE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE OU DU CERTIFICAT D'ASSURANCE	
AMENDE FORFAITAIRE : 35 €	AMENDE MINORÉE : 22 €

CONTRAVENTIONS AVEC PERTE D'1 POINT

CHEVAUCHEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE	
EXCÈS DE VITESSE INFÉRIEUR À 20 KM/H EN AGGLOMÉRATION	
MAINTIEN DES FEUX DE ROUTE PROVOQUANT UNE GÊNE POUR LES AUTRES USAGERS	
AMENDE FORFAITAIRE : 135 €	AMENDE MINORÉE : 90 €
EXCÈS DE VITESSE INFÉRIEUR À 20 KM/H HORS AGGLOMÉRATION	
NON-RESPECT DU PORT DES GANTS À MOTO	
AMENDE FORFAITAIRE : 68 €	AMENDE MINORÉE : 45 €

CONTRAVENTIONS AVEC PERTE DE 2 POINTS

ACCÉLÉRATION DE L'ALLURE D'UN VÉHICULE SUR LE POINT D'ÊTRE DÉPASSÉ	
EXCÈS DE VITESSE SUPÉRIEUR À 20 KM/H ET INFÉRIEUR À 30 KM/H	
AMENDE FORFAITAIRE : 135 €	AMENDE MINORÉE : 90 €

CONTRAVENTIONS AVEC PERTE DE 3 POINTS

TÉLÉPHONE AU VOLANT ; OREILLETES, ÉCOUTEURS	
VITRES AVANT TEINTÉES AVEC UN TAUX DE TRANSPARENCE INFÉRIEUR À 70 %	
NON PORT DE LA CEINTURE PAR LE CONDUCTEUR	
NON-RESPECT DES DISTANCES DE SÉCURITÉ	
EXCÈS DE VITESSE SUPÉRIEUR À 30 KM/H ET INFÉRIEUR À 40 KM/H	
ÉCRAN DANS LE CHAMP DE VISION NE CONSTITUANT PAS UNE AIDE À LA CONDUITE	
CHANGER DE DIRECTION SANS AVERTIR	
AMENDE FORFAITAIRE : 135 €	AMENDE MINORÉE : 90 €

CONTRAVENTIONS AVEC PERTE DE 4 POINTS

NON-RESPECT DE LA RÈGLE DE LA PRIORITÉ À DROITE	
NON-RESPECT DU SIGNAL STOP OU D'UN FEU ROUGE	
CIRCULATION EN SENS INTERDIT	
REFUS DE PRIORITÉ À UN VÉHICULE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PRIORITAIRE	
EXCÈS DE VITESSE SUPÉRIEUR À 40 KM/H ET INFÉRIEUR À 50 KM/H	
AMENDE FORFAITAIRE : 135 €	AMENDE MINORÉE : 90 €

CONTRAVENTIONS AVEC PERTE DE 6 POINTS

CONDUITE OU ACCOMPAGNEMENT D'UN ÉLÈVE CONDUCTEUR, AVEC UNE ALCOOLÉMIE COMPRISE ENTRE 0,5 ET 0,8 G/LITRE DE SANG (0,25 ET 0,4 MG D'ALCOOL PAR LITRE D'AIR EXPIRÉ)	
AMENDE FORFAITAIRE : 135 €	AMENDE MINORÉE : 90 €
EXCÈS DE VITESSE SUPÉRIEUR DE PLUS DE 50 KM/H	
UTILISATION D'UN DÉTECTEUR DE RADAR	
JUSQU'À 1 500 € D'AMENDE	

DÉLITS AVEC PERTE DE 6 POINTS

REFUS D'OBTEMPERER, D'IMMOBILISER LE VÉHICULE, DE SE SOUMETTRE AUX VÉRIFICATIONS
3 750 € D'AMENDE
CONDUITE OU ACCOMPAGNEMENT D'UN ÉLÈVE CONDUCTEUR, AVEC UNE ALCOOLÉMIE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 0,8 G/LITRE DE SANG (0,4 MG D'ALCOOL PAR LITRE D'AIR EXPIRÉ)
CONDUITE APRÈS CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS
REFUS DE SE SOUMETTRE AUX TESTS DE DÉPISTAGE D'ALCOOLÉMIE
GÊNE OU ENTRAVE À LA CIRCULATION
CONDUITE MALGRÉ UN RETRAIT DE PERMIS COMME LA SUSPENSION, L'ANNULATION, L'INVALIDATION OU LA RÉTENTION
JUSQU'À 4 500 €
USAGE VOLONTAIRE DE FAUSSES PLAQUES D'IMMATRICULATION, DÉFAUT VOLONTAIRE DE PLAQUES ET FAUSSES DÉCLARATIONS
30 000 € D'AMENDE
DÉLIT DE FUITE
JUSQU'À 75 000 € D'AMENDE
HOMICIDE OU BLESSURES INVOLONTAIRES ENTRAÎNANT UNE INCAPACITÉ TOTALE DE TRAVAIL :
JUSQU'À 100 000 € D'AMENDE

► La perte de point est effective après une condamnation par le juge ou le paiement de l'amende forfaitaire.

► Il est possible de connaître son solde de point en préfecture ou par Internet.



LES POINTS

RÉCUPÉRATION AUTOMATIQUE

► **Après 6 mois sans infraction**, en cas d'infraction ayant entraîné le retrait d'un seul point.

RECONSTITUER SON CAPITAL DE POINTS

► **Après 2 ans sans infraction**, si la dernière infraction commise correspond à une contravention de 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} classe.

► **Après 3 ans sans infraction**, si la dernière infraction commise constitue un délit ou une contravention de 4^{ème} ou 5^{ème} classe.

► **Après 10 ans**, si les 12 points ne peuvent être récupérés de façon automatique (parce que le conducteur commet de nouvelles infractions dans ce délai), les points, retirés à la suite de contraventions relevant des 4 premières classes, sont réattribués automatiquement au terme d'une période de 10 ans, jour pour jour, à compter de la date du premier retrait.

RÉCUPÉRATION PAR STAGE

► **Stage de sensibilisation à la sécurité routière**

- D'une durée de 2 jours consécutifs.
- Coût : environ 200 €.
- Récupération de 4 points, sans pouvoir dépasser le plafond de 12 points.
- L'ajout des points est effectif dès le lendemain du stage.
- Un seul stage par an (de date à date depuis le dernier stage effectué).